



Conseil municipal du 13 mars 2023

Délibération n° 16-23

Objet : Demande de subvention de l'association "La
Maison des Lycéens" – Lycée Aragon-Picasso

Date de convocation : 03/03/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu : Christian CECILLON

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT – Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT-
Virginie PRIVAS-BREAUTE- Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD –Véronique MERLE - Anne-Catherine VALETTE - Julie GUINAND-
BOIRON - Sophie PIVOT – Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA - Serge CAFIERO - Christian CECILLON – Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Gaël DOUARD

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Véronique Merle

Jocelyne TACCHINI a donné pouvoir à Dorothée RODRIGUES

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

L'association "la maison des lycéens" du lycée Aragon Picasso de Givors a sollicité la ville de Mornant pour obtenir une aide financière dans le cadre d'un projet de vidéoclip sur le thème de la discrimination et du harcèlement.

Ce projet consiste à lutter contre toute forme de discrimination en favorisant le "vivre ensemble".

Les élèves mobilisés ont élaboré les paroles de ce clip et sont accompagnés par un compositeur professionnel et une chorégraphe.

Le montant demandé est de 300 € sur un budget global de 4800 €.

II. LA PROPOSITION

Depuis l'année dernière la ville de Mornant a lancé un programme pour sensibiliser les élèves et leurs parents à la problématique du harcèlement scolaire. Des actions sont également menées sur le sujet de la différence, dont le handicap et la maladie.

C'est dans cet objectif de lutte contre le harcèlement scolaire et dans la continuité de ce qui a été fait dans les écoles primaires de la commune, qu'il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention de 300 € à cet établissement scolaire pour ce projet exemplaire qui correspond aux valeurs défendues par la ville.

Pour mémoire, le lycée accueille de très nombreux élèves mornantais en tant que lycée de secteur.

La commission *Services à la Population*, réunie le 27 février 2023, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur cette proposition.

III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Dorothée RODRIGUES,
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** la subvention au titre de l'année 2023, d'un montant de 300 € à l'association "la maison des lycéens" ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.

Mornant, le 13 mars 2023

Le Maire,



Renaud PFEFFER